

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 56 (1959)
Heft: 5

Rubrik: Le jardin de l'abeille ; La page de la femme ; Boîte aux lettres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE JARDIN DE L'ABEILLE

Variétés

Renouveau

Un petit nid s'accroche à la verte ramure,
Tout tressaille d'amour, dans les champs, dans les bois
Et là brise d'avril, joyeusement murmure
Un air plein de douceur, qui calme notre émoi.

Pour que naisse en son sein, un fruit plein de délice
La fleur a terminé son apprêt nuptial.
De nectar est rempli le somptueux calice ;
Elle attend radieuse, son hôte virginal.

Dans un frémissement de milliers de corolles
L'abeille vient apporter son message d'amour.
L'air embaumé s'emplit de vibrantes paroles
Qui touchent notre cœur et le rendent moins lourd.

Mais, c'est à la fleur que cette voix s'adresse.
Voici que dans l'azur d'un ciel calme et serein,
Sur les pétales vermillons qui ont tremblé d'ivresse
L'abeille se délecte au breuvage divin.

Portant sous ses ailes la poussière féconde,
Elle vient lui dire la joie de son labeur
Puis, dans cet air joyeux que tant de grâce inonde
Déjà, la fleur confie le secret de son cœur.

Pour fêter dans la joie cet heureux mariage,
L'oiseau vers le ciel bleu va redire ses chants.
Le Printemps prometteur écoute son ramage
Ravi par la grâce des forêts et des champs.

L'été apportera le fruit de l'espérance.
Bientôt la fleur perdra son attrait printanier
Mais leurs âmes unies en bien suave essence
Seront le miel d'or du bourdonnant grenier.

Cotterg, le 8 mars 1959.

Alfred Perraudin.



LA PAGE DE LA FEMME

Expérience de débutant

La ruche verte essaime ! s'écrièrent les enfants un beau matin vers 11 h.

En effet, toute la colonie était sortie et tourbillonnait ; puis deux groupes se constituèrent, l'un se rabattant sur la planchette de vol, l'autre se dirigeant vers une haie de petits chênes où il ne tarda pas à s'agglomérer. Notre premier essaim ! Quelle affaire !

Nous possédions une belle ruche neuve, et depuis des semaines nous enduisions la planchette de vol de « Captol » dans l'espoir qu'un jour un essaim serait attiré.

Comment ramasser notre essaim ? Nous avons étudié soigneusement « la conduite du rucher », mais de là à agir...

Doutant de notre habileté, nous jugeâmes plus sage de faire appel à la compétence d'un voisin. Il s'y connaissait très bien en apiculture, un de ses parents ayant beaucoup de ruches.

Peut-être que si lui-même en avait eu simplement une, cela aurait modifié la situation... Mais passons ; quand on est novice, on est novice, et on n'a pas grand-chose à dire.

Le voisin arriva donc, débordant d'entrain et gonflé de science. Il agit avec beaucoup d'autorité et d'énergie.

— D'abord, nous dit-il, il faut arroser l'essaim... pour qu'il ne s'envole pas plus loin.

— Bien. Mais il va pleuvoir !

— Ça ne fait rien, arrosez-les bien !

La pluie se mit à tomber, diluvienne. L'essaim ne manifestait aucune velléité de fuite.

Le voisin alla quérir une scie pour couper la branche, support de la grappe d'abeilles. Nous suggérâmes d'apporter d'abord la ruche...

— Oh non ! protesta-t-il, obligeant. Je la porterai moi-même, après. Il scia donc la branche et la posa sur le sol. Puis il apporta la ruche, ramassa la branche, la jeta dans la ruche, claqua le couvercle.

— Et tac ! s'exclama-t-il triomphant. Ça y est. Mettez la ruche à la cave pendant trois jours ; ainsi, les abeilles s'habitueront et ne chercheront pas à s'échapper.

Il restait quelques abeilles sur l'herbe. Nous voulûmes les ramasser. Il pleuvait si fort.

— Non, non ! nous dit le voisin. Elles vont regagner d'elles-mêmes leur ancienne ruche sans tarder.

Nous sommes donc allées regarder les captives. Elles n'avaient pas monté dans le nourrisseur. Elles semblaient inquiètes et malheureuses. On voyait de petites pattes, des antennes, se glisser par toutes les fissures dans un effort désespéré pour retrouver leur liberté.

Vers le soir, elles nous semblèrent si malheureuses que nous décidâmes de revoir toute la question par nous-mêmes. Nous les installâmes dans la belle ruche neuve et ce ne fut pas si difficile que ça ! Cependant, elles ne montèrent pas dans le nourrisseur, ce qui nous laissa assez perplexes quant à leur désir de s'établir sur place.

Comme il était tard, nous allâmes nous coucher.

Dès 4 heures le lendemain matin, nous allâmes regarder. Tout l'essaim était sorti et s'était aggloméré sous le toit de la ruche.

A l'aide de fumée, nous guidâmes les abeilles vers l'intérieur de la ruche, espérant que cette fois-ci elles s'installeraient.

Plus tard, nous revînmes voir. Il n'existe rien au monde de plus vide qu'une ruche vide ! De loin on percevait l'immobilité, l'absence, et un sentiment de tristesse nous envahit. Notre premier essaim avait disparu. Nous le cherchâmes au loin, en vain. Puis au retour de nos pérégrinations, nous passâmes près de l'endroit où quelques abeilles étaient restées la veille. En nous approchant, nous découvrîmes peu à peu tout l'essaim, à peine visible, car il était à ras de terre dans l'herbe.

Sans l'aide du voisin, cette fois-ci, nous le recueillîmes une seconde fois. Cela prit du temps, car il fallut couper brin d'herbe par brin d'herbe pour introduire les abeilles qui les couvraient. Nous avons également placé une boîte vide renversée au-dessus d'un groupe afin qu'elles montent à la recherche de l'abri, et nous les portions alors dans la ruche, placée à proximité. Puis tout à coup nous vîmes toutes les abeilles se diriger d'elles-mêmes vers l'entrée de la ruche. Elles entraient en rangs pressés, comme de petits soldats !

Nous avons eu le bonheur de mettre la reine dans la ruche, cette reine qui sans aucun doute était restée sur le sol la veille avec quelques abeilles et que toutes maintenant suivaient dans la ruche. Elles eurent vite fait de bâtir leurs rayons ! Le nourrisseur était assidûment visité. Fini le noviciat ! Nous nous y connaissons maintenant en ramassage d'essaims, je vous l'assure !

Home d'enfants Mme A. Chabey, Renens.

BOITE AUX LETTRES

Apiculture pastorale en terre vaudoise

Nous rappelons aux apiculteurs qui désirent faire de l'apiculture pastorale les art. 10 et 11 de l'arrêté d'exécution du 24 décembre 1954 de la loi du 26 novembre 1923 :

Art. 10. Toute personne qui désire transporter des colonies dans une autre commune que celle de leur région ordinaire doit en faire la demande à l'inspecteur cantonal des ruchers, en indiquant le lieu où elle veut les conduire.

L'inspecteur cantonal fait contrôler ces colonies aux frais du requérant par l'inspecteur régional intéressé qui délivre l'autorisation de transfert si aucune maladie n'est constatée dans le rucher ni au futur lieu de séjour.

Art. 11. Les propriétaires de ruchers désirant pratiquer l'apiculture pastorale doivent en demander l'autorisation jusqu'au 1er mai de chaque année, à l'inspecteur cantonal des ruchers. Ils lui communiquent à cette intention :

- a) le nombre des colonies à transférer ;
- b) le lieu de l'estivage ;
- c) l'autorisation du propriétaire du fonds.

L'autorisation d'estiver n'est accordée qu'après un contrôle, opéré aux frais du requérant, attestant que les colonies sont indemnes de maladies contagieuses et que le lieu de l'estivage n'est pas à ban.

La montée des colonies dans les Alpes et le Jura est autorisée dès le 15 mai. Leur descente doit être terminée le 20 août au plus tard, sauf autorisation spéciale de l'inspecteur cantonal des ruchers.

L'autorisation, délivrée par l'inspecteur régional, doit être remise, au moment du transport, à *l'inspecteur régional du nouveau lieu de séjour des colonies* et reprise lors du retour des dites colonies à leur domicile habituel.

L'insp. cantonal.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Concours de ruchers 1959

Par tirage au sort, à l'assemblée des délégués du 14 mars dernier, la circonscription No 2 a été désignée pour participer au concours de ruchers en 1959. Ce concours intéresse donc tous les apiculteurs membres des sections de Cossonay, Gros-de-Vaud, Lausanne et Morges. Le jury compte sur un nombre « impressionnant » de concurrents ; ils auront plaisir et intérêt à participer à cette joute pacifique.

D'après l'art. 4 du règlement, le concours est facultatif. Chaque apiculteur, membre de la S. A. R. depuis *trois* ans et possédant au moins *cinq* ruches pourra s'inscrire. L'inscription est gratuite. Elle devra parvenir au président de sa section, ainsi que toute demande de renseignements d'ici au 10 mai. Indiquer le nombre de colonies pour permettre le classement : 1^{re} catégorie : plus de 50 ; 2^e : de 21 à 50 ; 3^e : de 5 à 20 colonies.

Le Comité.

Nécrologie

La section du Val-de-Travers enregistre à nouveau la perte de deux de ses membres : MM. Louis Reymond et Rodolphe Nydegger aux Verrières.

† Louis Reymond

Le 18 août 1958, un imposant cortège accompagnait à sa dernière demeure, champ de repos, Louis Reymond. Agé de 66 ans, retraité CFF, il faisait encore de longues journées dans un commerce de bois. Hélas, malgré une solide constitution, il fut enlevé après quelques mois de maladie. Grand ami de la nature, c'est en 1920 qu'il débuta dans l'apiculture avec quelques ruches en paille. Membre de la société depuis 1922, il ne cessa d'agrandir son rucher. Au début